



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 5 octobre 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Francine Roy, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère

Sont absents : MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2015-10-180

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-181

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-182

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition Francine Roy, il est résolu que les comptes totalisant 144 157.66 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 10-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2015-10-183
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DE NOËL

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'aider financièrement la Fête de Noël en prêtant la grande salle et en offrant des photocopies gratuitement. Le comité formé de deux bénévoles organisent cette fête au cours de laquelle il y aurait un conte, un bricolage, un petit goûté, des cadeaux et ce, pour les enfants âgés de 0 à 8 ans (estimé à plus ou moins 50 jeunes). Il est de plus résolu que les enfants s'inscrivent à l'avance afin de déterminer le nombre présent à cette fête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-184
FORMATION EN ESPACE CLOS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de former deux employés en espace clos au coût de 1 936.62\$ avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales» (APSAM). La formation aura lieu les 4 et 5 novembre prochain à Témiscouata-sur-le-Lac. Il est de plus résolu d'accepter les frais de déplacement pour ces deux journées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-185
ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH

Sur la proposition Suzanne Ouellet, il est résolu d'acheter une banque de quatorze (14) heures pour la formation relative aux logiciels Sygem d'Infotech, notre fournisseur de logiciels de comptabilité. Les besoins en formation pour la taxation et pour les difficultés techniques que nous avons besoin durant l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-186
RENOUVELLEMENT ESPACE PUBLICITAIRE – FABRIQUE DE SQUATEC

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter le renouvellement de l'espace publicitaire simple dans le feuillet paroissiale pour la Fabrique de Saint-Michel-du-Squatec au montant de 100 \$ par année. Il est de plus résolu de leur faire parvenir le logo de la municipalité afin qu'ils puissent faire la confection de l'espace-annonce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-187
PUBLICITÉ POUR LE CAMPING – NAPPERONS – QUATRE RESTAURANTS – IMPRIMERIE EXCEL

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'acheter un espace publicitaire au montant de 228.80 \$ taxes incluses pour l'impression de napperons avec le logo du *Camping et chalets de Squatec* dans quatre (4) restaurants de notre région : Restaurant Le St-Michel de Squatec, Resto Lots des Lots Renversés, Resto chez Peggy d'Auclair, Resto Cantine Sous Bois de l'Anse à St-Juste-du-Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-188
ENTÉRINER L'ESPACE PUBLICITAIRE – INFO DIMANCHE – MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA)

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter l'espace publicitaire du journal Info Dimanche pour la section spéciale consacrée aux municipalités amies des aînés (MADA) au montant de 109.23 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-189

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS 2016

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle procède à l'appel d'offres en vue de la fourniture et de la livraison des produits pétroliers pour l'exercice 2016 avec le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-190

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LES ÉQUIPEMENTS ET LES TUYAUX À VENDRE

Considérant la réception d'une soumission.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter la soumission d'Érablière Francine et Yves Pelletier de Squatec pour l'achat des tuyaux au garage municipal au montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-191

PROJET ARBORETUM - FINANCEMENT

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de changer le projet du belvédère pour le projet d'arboretum, car celui-ci nous donne plus d'attrait touristique et est par le fait même un projet éducatif et instructif. Ce projet serait en partenariat avec les écoles, le terrain de jeux et plusieurs autres organismes. Il est de plus résolu de puiser l'argent au poste 23-080-11-722 qui était octroyé pour le projet du belvédère au montant de 6 000 \$ pour le projet de l'arboretum. Il y aura aussi un transfert budgétaire du poste 02-690-00-725 qui était octroyé pour le projet de ma rue, mes arbres du comité d'embellissement qui n'a pas été accepté au montant de 3 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-192

TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – CRÉATION D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION

Considérant que la municipalité a pris connaissance *du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.*

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Considérant que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou

négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-193

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE CIVILE 2016

Considérant l'article 148 du Code municipal du Québec, lequel prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016 :

Mardi 12 janvier 2016

Lundi 1^{er} février 2016

Lundi 7 mars 2016

Lundi 4 avril 2016

Lundi 2 mai 2016

Lundi 6 juin 2016

Lundi 4 juillet 2016

Lundi 8 août 2016

Mardi 6 septembre 2016

Lundi 3 octobre 2016

Lundi 7 novembre 2016

Lundi 5 décembre 2016

Les séances ordinaires débuteront à 19 h 30 et se tiendront à la salle Joseph-Pelletier ou à la salle Joseph-Viel, sauf avis contraire.

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-194

LETTRE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET D'UN SYSTÈME DE SON AUPRÈS DU PACTE RURAL – COMITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'appuyer le comité de la Saint-Jean-Baptiste dans le projet d'acquérir des équipements de sonorisation et de lumières de scène. Les buts visés sont d'aider les organismes à diminuer leurs coûts d'organisation dans leurs activités de tout genre

et rendre ces équipements disponibles à la population. Il est de plus résolu que les équipements soient gérés par le comité de la Saint-Jean-Baptiste et le montant estimé est entre 4 000 \$ et 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-195

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR INSTAURER UNE LIMITE DE VITESSE DANS LA ZONE SCOLAIRE ET COMMERCIALE

Considérant que la route 295 est avant tout la rue Saint-Joseph dans la portion du village qui concerne notre municipalité.

Considérant que cette route est située dans un village avant d'être une route de transit du Ministère des Transports du Québec.

Considérant la très grande circulation de voitures et camions sur cette artère principale.

Considérant le déplacement aussi très nombreux de piétons de tous âges sur cette rue.

Considérant les commentaires des brigadières scolaires, principales intervenantes sur la rue, qui ont vécu des situations dangereuses pour les élèves et elles-mêmes.

Considérant que la corporation municipale a à cœur la sécurité de ses citoyens et en particulier de ses jeunes qui fréquentent l'école primaire et secondaire Vallée-des-Lacs.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de limiter la vitesse à 30 KM dans la zone scolaire et la zone commerciale (entre la pharmacie et les écoles primaires et secondaires) pour la sécurité des élèves et piétons dans ces secteurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 14 SEPTEMBRE 2015

Jacqueline fait un résumé de la réunion du conseil des maires du mois d'août 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

SUIVI - EAU POTABLE

Jacqueline résume la visite de la firme Roche Ltée au réservoir d'eau potable pour élaborer un concept préalable aux plans et devis du projet de désinfection de l'eau potable.

LIVRE « HISTOIRE DE SQUATEC » PAR MADAME CÉLINE MORIN

Jacqueline résume que nous sommes rendu à près de 75 livres de réserver pour le livre « Histoire de Squatec » par madame Céline Morin au coût d'environ 15 \$.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – SEPTEMBRE 2015

Jacqueline fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de septembre 2015. Il y a eu 42 nuitées.

RÉSOLUTION N° 2015-10-196
DÉMISSION DE L'INSPECTEUR EN URBANISME

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la démission de monsieur Simon Giguère qui ce termine le 16 octobre prochain. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à ouvrir le poste d'inspecteur en urbanisme et d'annoncer l'offre d'emploi sur le site d'Emploi Québec, dans le publisac et dans le journal Info Dimanche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-10-197
ENTENTE D'ENTRAIDE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter l'entente d'entraide automatique de services de protection contre les incendies pour un (1) an afin de voir le résultat avant de renouveler cette entente et de pouvoir y mettre fin par courrier recommandé au moins 90 jours avant la fin de l'entente. Il est de plus résolu que les seuls frais facturés seront : le diésel et le remplissage des bombonnes de la part de la municipalité qui demande l'entraide (pour le diésel, le ou les camions de pompier seront remplis au retour dans chaque municipalité respective et facturé à la municipalité desservie.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 30.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière